

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 19 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil quinze
- en exercice : 11 le 19 Mai à 19 heures 00
- présents : 07 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
- votants : 09 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
De monsieur Laurent GESBERT, Maire.

Date de la convocation : 13 Mai 2015

Présents : Mrs Laurent GESBERT, Jean-Paul ROUSSEL, Olivier FORESTIER, Nicolas LEMERCIER, Elie CAILLET, Mmes Valérie VINCELET, Sabine BIGOT.

Absents excusés : Mme Marie CHARPENTIER (pouvoir donné à M. Olivier FORESTIER), M. Arnaud VENET (pouvoir donné à M. Elie CAILLET).

Absents : M. Marc LANGLOIS, Mme Angélique DELAHAYE

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROUSSEL

Ordre du jour :

Constatant que le quorum est réuni avec huit membres présents, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Objet : N°ordre de séance : 1.	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour la création d'une aire de jeux. Délibération n°2015-018.	2
Objet : N°ordre de séance : 2.	Demande de subvention auprès de Madame Carolin CAYEUX, Sénatrice de l'Oise, au titre de l'Etat pour la création d'une aire de jeux. Délibération n° 2015-019	2
Objet : N°ordre de séance : 3.	Demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la création d'une aire de jeux. Délibération n° 2015-020	2
Objet : N°ordre de séance : 4.	Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Picardie pour la mise en œuvre de la charte régionale Espaces Publics Région et Agence de l'Eau. Délibération n° 2015.021	3
Objet : N°ordre de séance : 5.	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour la mise en œuvre de la charte régionale Espaces publics Région Agence d' l'Eau. Délibération n° 2015-022	3
Objet : N°ordre de séance : 6.	Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour la mise en œuvre de la charte régionale Espaces Publics Région et Agence de l'Eau. Délibération n° 2015-023	3
Objet : N°ordre de séance : 7.	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour la restauration de l'Eglise. Délibération n° 2015-024	4
Objet : N°ordre de séance : 8.	Demande de subvention auprès de Monsieur Alain VASSELLE, Sénateur de l'Oise au titre de l'Etat pour la restauration de l'Eglise. Délibération n° 2015-025	4
Objet : N°ordre de séance : 9.	Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard concernant l'acquisition d'une stèle commémorative. Délibération n° 2015-026	4
Objet : N°ordre de séance : 10.	Remboursement du trop perçu d'IAT par madame Claudine TOURNEUR. Délibération n° 2015-027 (Annule et remplace la délibération n° 2015-013 ayant le même objet).	5
Objet : N°ordre de séance : 11.	Vente d'un immeuble. Délibération n° 2015-028	5
Objet : N°ordre de séance : 12.	Célébration des mariages civils à la Chapelle Domélien. Délibération n° 2015-029	6
Objet : N°ordre de séance : 13.	Choix du blason de la commune de Royaucourt. Délibération n° 2015-030	6
Objet : N°ordre de séance : 14.	Acceptation devis pour travaux du fossé rue Verte. Délibération n° 2015-031	6
Objet : N°ordre de séance : 15.	Acceptation devis pour travaux d'éclairage public rue d'En Haut. Délibération n° 2015-032	7
Objet : N°ordre de séance : 16.	Acceptation devis pour modification comptage électrique, Salle des Fêtes, rue du Mesnil. Délibération n° 2015-033	7
Objet : N°ordre de séance : 17.	Participation financière de la commune aux enfants inscrits à l'école de musique. (Atelier musical de Royaucourt). Délibération n° 2015-034	7
Objet : N°ordre de séance : 18.	Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Art. L.2122-22 du CGCT	7
Objet : N°ordre de séance : 19.	Communication du Maire	8

➤ **Désignation du secrétaire de séance.**

Monsieur Jean-Paul ROUSSEL est désigné secrétaire de séance.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance précédente :**

Le procès de la séance du Conseil de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Objet : N°ordre de séance : 1. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour la création d'une aire de jeux. Délibération n°2015-018.

Dans le cadre de la politique de l'aménagement de son territoire, la municipalité souhaite créer un espace famille par l'acquisition d'une aire de jeux pour les enfants âgés de 2 à 12 ans.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de la société MEFRAN Collectivités, pour une aire de jeux composée de quatre jeux (citadelle, jeu simple sur ressort, toupie et tourniquet) incluant la pose de l'ensemble de l'aire de jeux sur graviers roulés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le devis présenté par la société MEFRAN Collectivités pour un montant total de 17 990,00 € HT, soit 21 588.00 € TTC.
- **Sollicite** une aide financière du Conseil Départemental de l'Oise.
- **S'engage** à ne pas commencer les travaux correspondants avant de recevoir la notification de subvention ou dérogation.
- **Dit** que le coût de cette opération sera inscrit au Budget Primitif 2015

Objet : N°ordre de séance : 2. Demande de subvention auprès de Madame Carolin CAYEUX, Sénatrice de l'Oise, au titre de l'Etat pour la création d'une aire de jeux. Délibération n° 2015-019

Dans le cadre de la politique de l'aménagement de son territoire, la municipalité souhaite créer un espace famille par l'acquisition d'une aire de jeux pour les enfants âgés de 2 à 12 ans.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de la société MEFRAN Collectivités, pour une aire de jeux composée de quatre jeux (citadelle, jeu simple sur ressort, toupie et tourniquet) incluant la pose de l'ensemble de l'aire de jeux sur graviers roulés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le devis présenté par la société MEFRAN Collectivités pour un montant total de 17 990,00 € HT, soit 21 588.00 € TTC.
- **Décide** de solliciter une aide financière d'un montant de 5000,00€ auprès de Madame Caroline CAYEUX, Sénatrice de l'Oise, au titre de l'Etat, concernant la création d'une aire de jeux pour un montant total de 17 990,00€ HT.
- **Dit** que cette somme sera inscrite au BP 2015

Objet : N°ordre de séance : 3. Demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la création d'une aire de jeux. Délibération n° 2015-020

Dans le cadre de la politique de l'aménagement de son territoire, la municipalité souhaite créer un espace famille par l'acquisition d'une aire de jeux pour les enfants âgés de 2 à 12 ans.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de la société MEFRAN Collectivités, pour une aire de jeux composée de quatre jeux (citadelle, jeu simple sur ressort, toupie et tourniquet) incluant la pose de l'ensemble de l'aire de jeux sur graviers roulés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le devis présenté par la société MEFRAN Collectivités pour un montant total de 17 990,00 € HT, soit 21 588.00 € TTC.
- **Sollicite** des services de l'Etat au titre de la DETR une dotation de **45%** pour compenser la charge de la commune correspondant à la création de cette aire de jeux.
- **Décide** de retenir le plan de financement suivant :
 - Conseil Départemental de l'Oise** (31%)
 - Etat au titre de la DETR** (45%) dans la limite de 80%
 - participation de la commune** pour le solde (24%)
- **S'engage** à ne pas commencer les travaux correspondants avant de recevoir la notification de

subvention ou dérogation.

- **Dit** que le coût de cette opération sera inscrit au Budget Primitif 2015

Objet : N°ordre de séance : 4. Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Picardie pour la mise en œuvre de la charte régionale Espaces Publics Région et Agence de l'Eau. Délibération n° 2015.021

Dans le cadre de la politique de l'aménagement de son territoire, la municipalité souhaite s'engager dans une politique de développement durable.

Considérant que la municipalité s'est engagée en signant la charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques niveau 5 (délibération N° 2015-005 séance du 5 février 2015).

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal des devis correspondant au diagnostic du plan de gestion différencié, des actions de communication, de végétalisation des espaces par des espèces adaptées et d'acquisition de matériel alternatif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les devis suivants :

-**FREDON** (diagnostic des pratiques phytosanitaires, réalisation d'un plan de désherbage, audit final) d'un montant de 3 140,00€ HT et 3 768,00€ TTC.

-**NOVA FLORE** (panneaux de communication, labyrinthe biodiversité, kit biologik) d'un montant de 2 585.92€ HT et 2 870.45€ TTC.

-**SOCODIP** (plantation d'espèces adaptées biodiversité) pour un montant de 3 005.67€ HT et de 3 361.24€ TTC.

-**CORNU** (matériel désherbeur infrarouge) pour un montant de 1 317.00€ HT et de 1 580.40€ TTC.

-**TEAM 3** (matériel balayeuse-désherbeuse) pour un montant de 6 458.01€ HT et de 8 072.51€ TTC.

- **Sollicite** une aide financière cumulée Conseil régional de Picardie et Agence de l'Eau Artois-Picardie pour un montant de 80% sur les prestations intellectuelles, formation et communication et de 50% sur le matériel alternatif.
- **S'engage** à ne pas commencer les travaux correspondants avant de recevoir la notification de subvention ou dérogation.
- **S'engage** à suivre un plan de formation en gestion différenciée.
- **Dit** que le coût de cette opération sera inscrit au Budget Primitif 2015

Objet : N°ordre de séance : 5. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour la mise en œuvre de la charte régionale Espaces publics Région Agence d' l'Eau. Délibération n° 2015-022

Dans le cadre de la politique de l'aménagement de son territoire, la municipalité souhaite s'engager dans une politique de développement durable.

Considérant que la municipalité s'est engagée en signant la charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques niveau 5 (délibération N° 2015-005 séance du 5 février 2015).

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal des devis correspondant au diagnostic du plan de gestion différencié, des actions de communication, de végétalisation des espaces par des espèces adaptées et d'acquisition de matériel alternatif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les devis suivants :

-**FREDON** (diagnostic des pratiques phytosanitaires, réalisation d'un plan de désherbage, audit final) d'un montant de 3 140,00€ HT et 3 768,00€ TTC.

-**NOVA FLORE** (panneaux de communication, labyrinthe biodiversité, kit biologik) d'un montant de 2 585.92€ HT et 2 870.45€ TTC.

-**SOCODIP** (plantation d'espèces adaptées biodiversité) pour un montant de 3 005.67€ HT et de 3 361.24€ TTC.

-**CORNU** (matériel désherbeur infrarouge) pour un montant de 1 317.00€ HT et de 1 580.40€ TTC.

-**TEAM 3** (matériel balayeuse-désherbeuse) pour un montant de 6 458.01€ HT et de 8 072.51€ TTC.

Sollicite une aide financière cumulée Conseil régional de Picardie et Agence de l'Eau Artois-Picardie pour un montant de 80% sur les prestations intellectuelles, formation et communication et de 50% sur le matériel alternatif.

- **S'engage** à ne pas commencer les travaux correspondants avant de recevoir la notification de subvention ou dérogation.
- **S'engage** à suivre un plan de formation en gestion différenciée.
- **Dit** que le coût de cette opération sera inscrit au Budget Primitif 2015

Objet : N°ordre de séance : 6. Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour la mise en œuvre de la charte régionale Espaces Publics Région et Agence de l'Eau. Délibération n° 2015-023

Dans le cadre de la politique de l'aménagement de son territoire, la municipalité souhaite s'engager dans une politique de développement durable.

Considérant que la municipalité s'est engagée en signant la charte d'entretien des espaces publics pour la

préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques niveau 5 (délibération N° 2015-005 séance du 5 février 2015).

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal des devis de création et aménagement de parterres répondant à l'objectif zéro phyto et d'acquisition de matériel alternatif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les devis suivants :

-**SOCODIP** (plantation d'espèces adaptées biodiversité) pour un montant de 3 005.67€ HT et de 3 361.24€ TTC.

-**CORNU** (matériel désherbeur infrarouge) pour un montant de 1 317.00€ HT et de 1 580.40€ TTC.

-**TEAM 3** (matériel balayeuse-désherbeuse) pour un montant de 6 458.01€ HT et de 8 072.51€ TTC.

- **Sollicite** une aide financière de la **Communauté de Communes du Plateau Picard** au titre du fonds de concours pour la création et l'aménagement de parterres répondant à l'objectif niveau 5 de la charte zéro phyto et l'acquisition de matériels alternatif à l'usage des produits phytosanitaires.

- **S'engage** à ne pas commencer les travaux correspondants avant de recevoir la notification de subvention ou dérogation.

- **Dit** que le coût de cette opération sera inscrit au Budget Primitif 2015

Objet : N°ordre de séance : 7. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour la restauration de l'Eglise. Délibération n° 2015-024

La municipalité souhaite entreprendre des travaux de réhabilitation et d'embellissement de son église correspondant à un décapage par aérogommage de l'ensemble des surfaces extérieurs.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de la société SARL AB-Décape d'un montant de 22 424.03€ HT et de 26 908.84€ TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le devis de la société SARL AB-Décape d'un montant de 22 424.03€ HT soit 26 908.84€ TTC.
- **Décide** de solliciter une aide financière, la plus haute possible auprès du Conseil Départemental de l'Oise concernant les travaux de réhabilitation et d'embellissement de l'église au taux de 36% pour un montant de 8 075€ HT.
- **S'engage** à ne pas commencer les travaux correspondants avant de recevoir la notification de subvention ou dérogation.
- **Dit** que le coût de cette opération sera inscrit au Budget Primitif 2015

Objet : N°ordre de séance : 8. Demande de subvention auprès de Monsieur Alain VASSELLE, Sénateur de l'Oise au titre de l'Etat pour la restauration de l'Eglise. Délibération n° 2015-025

La municipalité souhaite entreprendre des travaux de réhabilitation et d'embellissement de son église correspondant à un décapage par aérogommage de l'ensemble des surfaces extérieurs.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de la société SARL AB-Décape d'un montant de 22 424.03€ HT soit 26 908.84€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le devis de la société SARL AB-Décape d'un montant de 22 424.03€ HT soit 26 908.84€ TTC.

- **Décide** de solliciter une aide financière auprès de Monsieur Alain VASSELLE, Sénateur de l'Oise, au titre de l'Etat concernant les travaux de réhabilitation et d'embellissement de l'église au taux de 44% pour un montant de 9 866€ HT.
- **S'engage** à ne pas commencer les travaux correspondants avant de recevoir la notification de subvention ou dérogation.
- **Dit** que le coût de cette opération sera inscrit au Budget Primitif 2015

Objet : N°ordre de séance : 9. Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard concernant l'acquisition d'une stèle commémorative. Délibération n° 2015-026

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, la commune souhaite créer un lieu de mémoire inexistant afin de pouvoir rendre hommage à tous les combattants morts pour la France.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès de la communauté de communes du plateau picard au titre du fonds de concours, concernant l'acquisition d'une stèle commémorative.

Un devis a été présenté par « L'Art du Trophée », à savoir :

- Stèle commémorative : 8 000,00 € HT

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de solliciter une aide financière d'un montant de 2 400,00 € HT auprès de la communauté de communes du Plateau Picard au titre du fonds de concours concernant l'acquisition d'une stèle commémorative pour un montant total de 8 000,00 € HT.

Objet : N°ordre de séance : 10. Remboursement du trop perçu d'IAT par madame Claudine TOURNEUR. Délibération n° 2015-027 (Annule et remplace la délibération n° 2015-013 ayant le même objet).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le montant de l'IAT figurant sur la fiche de salaire de madame Claudine TOURNEUR est erroné. Aussi il convient de demander le remboursement des sommes trop perçues par l'agent sur une durée de 2 années. Madame Claudine TOURNEUR a déjà commencé à rembourser cette somme par prélèvement sur ses salaires de mars à mai 2015.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de définir le montant total du remboursement comme suit :

IAT Coeff 4 depuis le 1^{er} mars 2014 soit (21,40 € - 14,98 €) X 12 mois = 77,04 €

IAT Coeff 2.5 du 1^{er} mars 2013 au 28 février 2014 soit (13,37 – 9,36) x 12 mois = 48,12 €

Soit un total à rembourser de 125,15 €

Remboursements déjà effectués : 38,52 € de mars à mai 2015, soit : 115,56 €

Reste à rembourser sur salaire de juin : 9,59 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** le Maire à prélever le montant des sommes dues figurant ci-dessus sur les salaires de mars à juin 2015 de madame Claudine TOURNEUR.

Objet : N°ordre de séance : 11. Vente d'un immeuble. Délibération n° 2015-028

Suite à la réunion de la commission de travaux et urbanisme de la commune, Monsieur Le Maire expose aux élus la volonté de la commune de mettre en vente un immeuble ancien presbytère situé 4 rue de Montdidier, maison d'habitation nécessitant des travaux de confort intérieurs assez conséquent.

L'immeuble est composé d'un rez-de-chaussée de trois pièces et d'un grenier au-dessus, édifié sur un terrain cadastré section AB numéro 141 lieudit « 4 rue de Montdidier » pour Six Ares Quarante Quatre Centiares (6a44ca).

Plusieurs expertises ont été réalisées par des agences immobilières ainsi qu'un Notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le choix de mettre en vente l'immeuble cité ci-dessus.
- **Décide** de fixer le prix de vente de cet immeuble pour un montant de 69 000.00 euros.
- **Dit** qu'il n'est pas nécessaire de consulter le service des domaines, le prix de vente étant inférieur à 75 000.00 euros.
- **Sollicite** les services du Notaire Maître Berthelot à Maignelay-Montigny et de différentes agences immobilières pour gérer cette vente.

Monsieur Le Maire expose aux élus le fait que la salle des mariages ne répondant pas aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, il est nécessaire de trouver une solution en attendant les travaux de mise en conformité.

Conformément à l'instruction générale relative à l'état-civil qui reconnaît formellement la possibilité au conseil municipal d'affecter une annexe de la maison commune à la célébration des mariages lorsque « en raison de travaux à entreprendre sur les bâtiments de la mairie ou pour tout autre cause, aucune salle ne peut être utilisée pour les mariages pendant une certaine période ».

Monsieur le Maire propose, après en avoir référé au Parquet, de disposer de la Chapelle Domélien, ancien lieu de culte désaffecté, propre à suppléer l'habituelle salle des mariages pendant une certaine période dans l'attente de la fin des travaux de mise en conformité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de retenir la proposition de monsieur le Maire et célébrer les mariages civils à la Chapelle Domélien dans l'attente de la fin des travaux de mise en conformité de la mairie.

Monsieur Le Maire expose aux élus que depuis la loi du 5 avril 1884, aucune disposition législative ou réglementaire n'encadre spécifiquement les conditions dans lesquelles les communes arrêtent leurs signes distinctifs, et notamment leurs blasons et armoiries. La détermination de ces signes relève donc du principe de libre administration des collectivités territoriales.

A cet effet, il propose de retenir le blason comportant les 3 symboles désignés ci-après (la couronne, l'emblème de Saint-Aquilin et l'emblème de Saint-Jean-Baptiste)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de retenir le blason aux 3 symboles (couronne, Saint-Aquilin, Saint-Jean-Baptiste)
- **Dit** que le modèle du blason retenu sera joint en annexe à la présente délibération.

Monsieur Le Maire expose aux élus qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement pour l'écoulement des eaux pluviales par la création d'un fossé rue Verte.

A cet effet, il présente deux devis :

- Eurl LEFEVER-GELLYNCK (Cantigny) pour un montant total de 3 915.04 HT soit 4 698.05 € TTC.
- DA-NI-TP (Dompierre) pour un montant total 5 366.00 € HT soit 6 439.20 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de retenir le devis de la société « Eurl LEFEVER-GELLYNCK (Cantigny) pour un montant total de 3 915.04 € HT soit 4 698.05 € TTC.
- **Dit** que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2015 de la commune.

Objet : N°ordre de séance : 15.
Délibération n° 2015-032

Acceptation devis pour travaux d'éclairage public rue d'En Haut.

Monsieur Le Maire présente aux élus un devis établi par la SICAE OISE concernant la fourniture et pose d'un câble d'éclairage public aérien dans la rue d'en Haut qui s'élève à 2 126.90 € HT soit 2 552.28 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de retenir le devis établi par la SICAE pour un montant total de 2 126.90 € HT soit 2 552.28 € TTC.
- **Dit** que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2015 de la commune.

Objet : N°ordre de séance : 16.

Acceptation devis pour modification comptage électrique, Salle des Fêtes, rue du Mesnil. Délibération n° 2015-033

Monsieur Le Maire propose aux élus d'apporter des modifications du comptage électrique de la Salle des Fêtes, rue du Mesnil, par le passage d'un comptage à puissance surveillée à un comptage à puissance limitée.

A cet effet, il présente un devis établi par la SICAE OISE qui s'élève à 1 266.47 € HT soit 1 519.76 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de retenir le devis établi par la SICAE pour un montant total de 1 266.47 € HT soit 1 519.76 € TTC.
- **Dit** que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2015 de la commune.

Objet : N°ordre de séance : 17.

Participation financière de la commune aux enfants inscrits à l'école de musique. (Atelier musical de Royaucourt). Délibération n° 2015-034

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la volonté de la commune de développer des actions culturelles, une convention a été signée entre l'école de musique de Maignelay Montigny et la communauté de communes du Plateau Picard. Dans ce cadre, l'école de musique de Maignelay Montigny intervient tous les mercredis pour proposer un atelier d'éveil musical aux enfants du village. Monsieur Le Maire sollicite l'avis des élus pour que la commune prenne en charge la participation annuelle pour les enfants de la commune concernés par cet atelier, qui s'élève à 54€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de prendre à sa charge la participation annuelle pour un montant de 54€ par enfant.
- **Dit** que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2015 de la commune.

Objet : N°ordre de séance : 18.
CGCT

Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Art. L.2122-22 du

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal lui a confié, le maire informe qu'au cours de la période écoulée il a effectué les opérations suivantes :

Ets Débrincat : 7436.40€ pour les travaux de ré habitation de la chapelle de Domélien.

Ets Verver Export : 1234.20€ pour l'achat de tram de fleurs.

Aménager le territoire : 2863.96€ bureau d'étude du PLU.

Aménager le territoire : 4108.14€ (idem).

Société SECT : 1611.30€ maître d'œuvre travaux renforcement électrique phase 2.

Société COFELY-INEO : 66707.28€ travaux renforcement électrique phase 2

Ets Compa Eco : 4008 € acquisition d'une rampe mobile pour l'accessibilité de l'église pour les personnes à mobilité réduite.

Ets Gédimat : 448.57€ matériaux pour la réalisation du parking rue de Montdidier

Objet : N°ordre de séance : 19. Communication du Maire

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil :

- l'affaire de tribunal avec mr Carton Joël pour des faits de rébellion, menaces, injures envers le Maire et nuisances de voisinage a été classée sans suite par le Procureur de la République, l'avocat de la Mairie se donne un temps de réflexion pour faire appel à cette décision,
- Mademoiselle Boulanger Cathy est décédée, Monsieur Le Maire s'est rendu sur place pour assister la famille,
- Des travaux d'enrobés vont avoir lieu dans le chemin du Mesnil,
- Le problème de dégradation des abords de la chapelle de Domélien par l'entreprise Gérard vont être résolus très prochainement par l'entreprise suite à la mise en demeure de la commune,
- Mr Hecquet Fabrice, ancien employé communal a fait part au Maire par l'intermédiaire de son avocat, de son désir d'attaquer la commune en justice et demande 60 000€ de préjudice, la commune se fera représentée par un avocat,
- Dimanche 24 mai aura lieu les portes ouvertes de l'Association Horses On Welles, près de 200 personnes sont attendus, un arrêté a été pris pour sécuriser les abords de cette manifestation,
- la nouvelle majorité départementale propose un dispositif « Pass Permis Citoyen » pour les jeunes âgés de 18/19ans qui souhaite passer leur permis de conduire, 600€ seront versés aux jeunes en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association, la commune a signé une convention avec le conseil départemental pour accueillir au sein de la collectivité des jeunes qui entrerait dans ce dispositif.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

Le Maire,
Laurent Gesbert